



Genève, le 19 mars 2024

Aux représentantes et représentants
des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de la cohésion sociale et du
département du territoire**

**Patinoire du Trèfle-Blanc à Lancy: le lauréat du concours d'architecture
est dévoilé**

Afin de définir l'image et les caractéristiques de la future patinoire de Genève, qui répondra aux normes nécessaires à la pratique de hockey sur glace de haut niveau, à la formation de jeunes talents et à une pratique optimale des sports de glace, un concours d'architecture a été organisé. Le projet prévoit de construire une patinoire principale pour 8500 spectateurs et spectatrices et une patinoire secondaire de 300 places, prévues pour fin 2028. Le lauréat du concours d'architecture a été désigné: il s'agit de l'équipe de mandataires à l'origine du projet Le Nid des Aigles, piloté par le bureau genevois architect. L'ensemble des projets présentés sont exposés du 20 au 28 mars 2024 à l'Event Center de la Praille.

Présidé par l'architecte cantonal, le jury s'est accordé sur le fait que *le Nid des Aigles* présente un équilibre remarquable, en mettant les futures utilisatrices et utilisateurs au centre du projet. En effet, la patinoire est avant tout pensée pour l'exploitation. Les points forts du projet, présenté par l'équipe de mandataires composée du bureau genevois architect, du bureau lyonnais Chabanne architecte, des bureaux d'ingénieurs ingeni et wsp-BG, du bureau d'architectes paysagistes Oxalis et du bureau d'ingénieur en mobilité RR&A, concernent notamment la sécurité, qui est optimale, l'accès aisé pour le public et les personnes à mobilité réduite, la vision parfaite sur la glace, les nombreux espaces de restauration et d'hospitalité, la fluidité de déplacement du public à l'intérieur de la patinoire et *in fine*, une zone dédiée au sport professionnel, qui répond à tous les besoins du club de hockey sur glace résident, le Genève-Servette Hockey Club.

En plus de garantir des espaces de haute qualité, le projet lauréat intègre aussi de façon optimale les différentes spécificités du site. Le site de Trèfle-Blanc offre effectivement de nombreux avantages: proximité avec le centre-ville, accessibilité idéale en transports en commun et accès direct à l'autoroute. De plus, sa composition urbaine créera un lien souhaité par les autorités du canton et de la Ville de Lancy entre le secteur de Lancy-Bachet et les autres quartiers de la commune de Lancy (Palettes, Chapelle-Gui).

En tant que porte d'entrée de la ville et situé à proximité d'un important axe de mobilité pour le canton, le secteur du Trèfle-Blanc connaîtra une transformation majeure, représentant une opportunité de développer un complexe dynamique, qui renforcera les liens entre les communes et les secteurs environnants tout en répondant aux besoins des résidents en matière de mobilité, notamment. La nécessité de repenser cette zone pour s'adapter aux

besoins et aux évolutions urbanistiques a ainsi été prise en compte dans le cahier des charges du concours.

Pour toutes ces raisons, la future patinoire, attendue pour fin 2028, s'inscrira comme une infrastructure de référence en Suisse et en Europe.

Un équipement respectueux de nos ressources

Le projet de la patinoire du Trèfle-Blanc respecte aussi sans équivoque un processus de transition écologique respectueux de nos ressources. Les enjeux de durabilité environnementale et énergétique ont été pris en compte dans la sélection des projets. L'utilisation maximale des matériaux d'excavation sur place sera privilégiée, tout comme la réduction de la consommation énergétique. Le projet vise à atteindre un bilan énergétique neutre et à intégrer des installations solaires photovoltaïques. La conformité aux normes de très haute performance énergétique est également requise. C'est avec tous ces paramètres que les candidats ont dû composer.



Le concours était conforme au règlement SIA 142, qui codifie les concours d'architecture et d'ingénierie, et a suivi une procédure ouverte à trois degrés. Sur les trente-quatre projets rendus, le premier degré s'est concentré sur le concept d'aménagement du périmètre, notamment sur la définition des espaces extérieurs, sur les principes de durabilité et sur l'organisation fonctionnelle des différentes composantes du programme. Le second degré a permis une analyse poussée des aspects d'exploitation. Un troisième degré d'affinement a permis d'affiner encore davantage les trois projets les plus prometteurs, afin de désigner le projet lauréat.

Crédit d'investissement pour la construction

Les prochains mois vont être consacrés au développement du projet afin de pouvoir définir le crédit d'investissement pour la construction de la nouvelle patinoire, en vue du dépôt d'un projet de loi en 2025 à l'intention du Grand Conseil. Cette étape se fera en parallèle de l'expertise déjà en cours sur le modèle d'exploitation à privilégier pour le futur équipement.

Pour l'exécutif cantonal, MM. Thierry Apothéloz et Antonio Hodgers saluent, enfin, la collaboration précieuse et efficace qui préside à la gestion de ce dossier, entre toutes les parties prenantes. Ils se réjouissent de cette étape importante franchie ce jour et se réjouissent de la poursuite du projet, aux côtés des autorités de la Ville de Lancy, du Genève-Servette Hockey Club et du bureau d'architectes lauréat.

L'exposition présentant l'ensemble des projets rendus est ouverte au public à l'Event Center de la Praille du 20 au 28 mars 2024, selon les horaires suivants:

Les 20, 21 et 22 mars 2024 - de 10h00 à 18h00

Les 23 et 24 mars 2024 - de 10h00 à 17h00

Les 25, 26 et 27 mars 2024 - de 10h00 à 18h00

Le 28 mars 2024 - de 10h00 à 15h00

Annexes:

- Images du projet lauréat (**merci d'indiquer le crédit: Chabanne architecte/AER studio**, avec la légende: *Concours "Patinoire de Trèfle-Blanc", Lancy - architect/Chabanne architecte/ingeni/wsp-BG/Oxalis/RR&A*)
- Loi 13007 du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 11 700 000 francs, en vue de la construction de la patinoire du Trèfle-Blanc à Lancy

Pour tout complément d'information (aux médias):

- **DT:** M. Francesco Della Casa, président du jury, T. 079 359 63 69 (pour le choix du lauréat)
- **DCS:** M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Guillaume Renevey, secrétaire général adjoint chargé de la communication, T. 022 546 67 68 (pour le dossier de la nouvelle patinoire)